



Mémoire

Présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec

Guy Leclerc, porte-parole, Québec solidaire, Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Rouyn-Noranda, 11 septembre 2013

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	3
2	COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION	3
3	DES SOLUTIONS EXISTENT	4
3.1	Efficacité énergétique des bâtiments	4
3.2	Énergies	6
	3.2.1 Énergie hydroélectrique	
	3.2.2 Énergie éolienne	
	3.2.3 Énergie solaire	
	3.2.4 Géothermie	
	3.2.5 Biocarburant et biocombustible	
	3.2.6 Nucléaire	
4	TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	9
5	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	10
6	CRÉATION D'EMPLOIS	10
7	CONCLUSION	10

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RÉFÉRENCES

1.0 INTRODUCTION

Je m'adresse à la Commission à titre de porte-parole de Québec solidaire pour la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, mais aussi avec l'expertise d'un architecte d'expérience, soucieux de l'environnement, qui est aussi père et grand-père et souhaite laisser une terre viable à ses enfants et petits-enfants.

L'objectif de réduction des gaz à effet de serre (GES) adopté par le Québec (25 % en 2020 sous le niveau de 1990) est louable et peut sembler audacieux par rapport à l'accord de Kyoto, mais il est essentiel pour la pérennité d'un écosystème planétaire propice à la survie de l'humanité et de la biodiversité actuelle.

« L'énergie la moins chère et la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas. »

On entend cette maxime tous azimuts et depuis des décennies. Pourtant, c'est au Québec qu'on trouve en bien plus grand nombre les véhicules personnels les plus énergivores. Pourtant, c'est aussi au Québec qu'on a détruit la majorité des réseaux ferroviaires au profit du transport routier 10 fois plus énergivore en pétrole et source importante de GES. Pourtant, au Québec, malgré un climat plus rigoureux, les normes d'isolation des bâtiments sont largement inférieures à celles de pays européens au climat plus clément.

L'atteinte de cet objectif nécessite plus que des discours, il appelle à des mesures, individuelles et collectives, drastiques et incontournables, de réduction de notre consommation énergétique (autant notre consommation directe d'énergie que notre consommation indirecte d'énergie à travers la surconsommation de biens). L'élaboration, l'adoption et l'application d'une politique énergétique doivent dépasser le ministère des Ressources naturelles : cette politique doit engager de nombreux ministères, notamment ceux responsables du transport, du développement durable, de l'environnement, des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire.

2.0 COMMENTAIRES SUR LE DOCUMENT DE CONSULTATION

De la réduction des gaz à effet de serre à l'indépendance énergétique du Québec

Malgré un titre et un préambule qui évoquent une réelle orientation écologique proposée par le gouvernement sur le plan énergétique, on découvre à la lecture du document que « l'indépendance énergétique du Québec » vise à développer l'industrie d'extraction-exploitation de pétrole et de gaz de schiste plutôt qu'à réduire la consommation de cette forme d'énergie.

L'importance relative des différentes orientations proposées dans le document trahit-elle l'intention du gouvernement d'accorder une importance prépondérante au développement de l'exploitation d'hydrocarbures plutôt que d'œuvrer vers un véritable sevrage de ces énergies polluantes? En effet, quand on soustrait les données générales et statistiques du document, l'argumentaire et les solutions pour l'exploitation des hydrocarbures accaparent 40 % du texte contre 60 % pour toutes les autres mesures (efficacité énergétique, transport, aménagement du territoire, hydroélectricité et énergies alternatives).

Deux petits pas en avant, deux petits pas en arrière...

Comment peut-on prétendre vouloir réellement atteindre des objectifs de réduction de GES en ouvrant son territoire à l'exploitation du pétrole et des gaz de schiste? On assiste encore à la valse à 2 temps des politiciens passésistes, deux petits pas en avant, deux petits pas en arrière...

Un véritable virage énergétique s'impose et il doit absolument passer par une réduction de notre consommation énergétique, par le développement d'énergies vertes et renouvelables et surtout par un sevrage du pétrole.

3.0 DES SOLUTIONS EXISTENT

Les solutions existent et, curieusement, ce sont les plus simples qui sont les plus efficaces.

En tant que citoyen engagé de l'Abitibi-Témiscamingue, région éloignée et semi-nordique, et en tant qu'architecte écoresponsable, la consultation de la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec m'interpelle particulièrement au chapitre de la construction des bâtiments, de l'aménagement du territoire, du transport et des énergies nouvelles.

Le chauffage des bâtiments et le transport représentent plus de 50 % de la consommation énergétique du Québec; le transport, à lui seul, consomme 66 % des carburants fossiles brûlés au Québec et est en constante croissance. Les interventions dans ces deux secteurs sont donc celles qui auront le plus d'impact.

3.1 EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Les incitatifs à rénover et mieux construire (subventions, crédits d'impôt, programmes divers, etc.) doivent être bonifiés, mais ils ne suffisent pas. Il faut mettre en place des normes de construction strictes et responsables. Au cours de la dernière décennie, timidement et pour donner l'exemple, le gouvernement a soumis quelques projets de construction d'édifices publics à la norme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED). Malheureusement, depuis quelques années, cette exigence ne figure plus pour la construction de la majorité des nouveaux édifices publics administrés par la Société immobilière du Québec (SIQ). Pourtant, la norme LEED est moins contraignante que plusieurs normes européennes.

L'argent investi dans l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments (meilleure isolation et meilleure étanchéité) a un plus grand impact sur l'économie d'énergie que toutes les solutions qui utilisent une plus grande mécanisation du bâtiment (pompes à chaleur, géothermie, domotique, etc.). Ces dernières solutions qui semblent pourtant plus "Glamour", plus techno, plus "in", perpétuent la surconsommation de produits industrialisés, souvent importés de l'étranger et dont l'empreinte environnementale est habituellement très élevée (métaux, plastiques, terres rares, produits chimiques, pétrole, etc.).

Utiliser nos matières premières et les transformer ici

La France, l'Autriche, l'Allemagne et les pays scandinaves, pour ne nommer que ceux-là, utilisent principalement la fibre de bois pour isoler leurs bâtiments alors qu'au Québec, on en est encore aux mousses de plastique. Non seulement l'utilisation du bois est infiniment plus écologique, mais en plus, il s'agit d'une des importantes ressources naturelles renouvelables du Québec. L'accroissement de son utilisation dans la construction, en plus de réduire le CO₂ de l'atmosphère (la propriété du bois comme puits de carbone est reconnue), réduirait l'importation de pétrole nécessaire à la fabrication ou au transport des isolants de mousse plastique. L'utilisation d'isolant à base de fibres de bois participerait à la stabilisation de l'activité forestière des régions du Québec qui y sont soumises et réduirait notre dépendance vis-à-vis des marchés étasuniens dans ce créneau.

Une utilisation accrue du bois d'ingénierie dans la construction des bâtiments participerait aux mêmes objectifs (1 mètre cube de bois retire de l'atmosphère environ 1 tonne de CO₂ alors que 1 mètre cube d'acier ou de béton en émet 1 tonne dans l'atmosphère). Certains pays scandinaves imposent l'utilisation de 25 % de bois dans la construction d'édifices publics.

3.2 ÉNERGIES

3.2.1 Énergie hydroélectrique

Le Québec, grâce à son hydroélectricité, est dans une position extrêmement privilégiée par rapport aux autres pays sur le plan des énergies propres. Il est déconcertant que les gouvernements qui se sont succédé (ou plutôt alternés) n'aient pas su tirer profit de cette situation pour amorcer plus tôt notre sevrage envers le pétrole. Un exemple illustre malheureusement cela : Hydro-Québec a laissé aller la recherche qui avait mené à l'invention du moteur-roue contemporain et a même cédé le brevet à l'étranger. Il est pourtant évident qu'à l'échelle planétaire, c'est au Québec que l'électrification des transports, autant commerciaux, collectifs qu'individuels, peut être un succès et faire du Québec, par la même occasion, un leader mondial dans ce créneau.

Aux États-Unis, où l'énergie est produite par gaz, charbon et pétrole, la Californie a adopté une loi qui l'amènera à se sevrer du pétrole avant le Québec. Cherchez l'erreur??? Malgré des occasions manquées, le Québec peut et doit corriger le tir.

Les surplus d'énergie, plutôt que d'être vendus à l'étranger, devraient d'abord servir à l'électrification des transports (trains électriques, tramways, véhicules électriques à batteries rechargeables, etc.). Des subventions importantes devraient être octroyées pour inciter les citoyens et citoyennes à acheter des véhicules électriques ou hybrides performants; en même temps, des taxes substantielles devraient être imposées sur les véhicules énergivores et émetteurs de GES, tout en mettant en place des mesures palliatives ou transitoires pour les véhicules utilitaires nécessaires aux petites et moyennes entreprises (PME).

3.2.2 Énergie éolienne

Si l'État souhaitait saboter le développement de l'éolien, il n'aurait pas fait mieux! En effet, en laissant l'entreprise privée implanter, sans encadrement, des éoliennes de façon anarchique et sans respect pour les populations des territoires concernés comme cela s'est produit au Québec, on a laissé croire que cette source d'énergie n'était pas intéressante. Le gouvernement doit encadrer le développement de cette filière énergétique en collaboration avec les citoyens des secteurs propices à ce développement. En Europe, l'implantation d'éoliennes bénéficie d'une bonne acceptabilité sociale grâce à cette collaboration, à l'implication des communautés dans ce développement et aux profits qu'elles en retirent.

Le Québec est pourvu d'un grand potentiel éolienⁱ grâce à de nombreuses zones à vents propices. Aujourd'hui, le coût de production de l'énergie éolienne est tout à fait comparable à celui des nouveaux barrages hydroélectriques et en plus, les installations éoliennes présentent beaucoup moins d'impact sur l'environnement que ces barrages.

L'énergie éolienne doit profiter à la population du Québec au même titre que l'énergie hydroélectrique ; alors, son développement ne doit pas être laissé à l'entreprise privée et doit être mis sous la responsabilité d'Hydro-Québec ou d'un organisme équivalent indépendant (Éole Québec proposé par Québec solidaire).

3.2.3 Énergie solaire

L'énergie solaire est tristement peu considérée au Québec, alors qu'en Europe, elle est omniprésente et son développement fait presque concurrence à celui de l'éolien. La raison invoquée par Québec : le bas prix de l'hydroélectricité. Il faut cesser d'évaluer les énergies nouvelles renouvelables en termes de rentabilité en les comparant aux tarifs d'Hydro-Québec. Toutes les énergies nouvelles renouvelables sont avantageuses lorsqu'elles visent le remplacement des énergies fossiles polluantes et non renouvelables. Plus on produira d'énergie électrique propre, pour le transport et le chauffage des bâtiments, plus on pourra se soustraire de la consommation d'énergies fossiles. Le pétrole pourrait alors être utilisé principalement à la fabrication de produits, usage plus noble que

de le brûler bêtement pour le chauffage et le transport, là où il peut facilement être avantageusement remplacé.

L'ensoleillement et l'intensité solaire au Québec dépassent ceux de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Autriche où cette production est très répandue et supportée par les gouvernements. En Autriche, des compagnies productrices louent les toitures des granges et bâtiments de service pour y installer leurs collecteurs photovoltaïques. En Ontario, Hydro-Ontario achète la production photovoltaïque des autoproducteurs à des prix variant entre 44¢ et 80¢/kWh alors qu'au Québec, Hydro-Québec ne contribue absolument pas à l'essor de cette filière prometteuse. Elle n'offre aux autoproducteurs depuis 2006 qu'un programme de remboursement à parité, c'est-à-dire entre 5¢ et 8¢/kWhⁱⁱ.

3.2.4 Géothermie

La géothermie peut être intéressante dans les régions où les conditions climatiques requièrent les mêmes besoins en chauffage qu'en climatisation ou pour des bâtiments qui présentent ces mêmes besoins.

Au Québec, les besoins en chauffage sont largement supérieurs aux besoins en climatisation. En conséquence, si le Québec fait bien ses devoirs en efficacité énergétique, les nouvelles constructions résidentielles n'auront pas besoin de climatisation et la géothermie deviendra un choix peu efficace et non rentable.

Cette avenue peut être considérée, mais l'empreinte environnementale globale de ce choix doit être rigoureusement évaluée en comparaison avec celles des autres options.

3.2.5 Biocarburants et biocombustibles

La production de biocarburants et de biocombustibles pour le remplacement des énergies fossiles doit être encouragée. Toutefois, ce type d'énergie doit être produit à partir de déchets, de résidus de procédés industriels et de résidus forestiers et agricoles. La production de biocarburants et de biocombustibles ne doit en aucune façon être en concurrence avec la production agroalimentaire ou avec une exploitation optimale des essences d'arbres présentes sur le territoire québécois. À cet égard, le gouvernement octroie actuellement des permis de « *cogénération à la biomasse forestière résiduelle* ». Or, la définition de biomasse forestière résiduelle inclut l'utilisation d'arbres rémanents (arbres ou essences d'arbres qui n'ont pas de preneur). Cette situation mène à l'utilisation d'essences nobles (chêne, érable, bouleau, frêne, etc.). Au Témiscamingue, des arbres complets sont actuellement déchiquetés pour servir de biomasse à la production d'énergie.

3.2.6 Nucléaire

L'énergie nucléaire a toujours été rejetée par les Québécois et Québécoises et pour les bonnes raisons. Cette filière doit être entièrement rejetée et toute activité touchant à l'uranium (de l'exploitation-extraction à la production d'énergie ou autres usages) doit faire l'objet d'une interdiction – moratoire – jusqu'à ce que des solutions permanentes, sécuritaires et écologiquement acceptables soient découvertes.

4.0 TRANSPORT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Comme mentionné précédemment, les surplus d'énergie, plutôt que d'être vendus à l'étranger, devraient servir prioritairement à l'électrification des transports (trains électriques, tramways, véhicules électriques à batteries rechargeables, etc.) et à la réduction de nos importations de pétrole. Des subventions importantes devraient être octroyées pour inciter les citoyens à acheter des véhicules électriques ou hybrides performants en même temps que des taxes substantielles devraient être imposées sur les véhicules énergivores et émetteurs de GES tout en prévoyant des mesures palliatives et transitoires pour les véhicules utilitaires nécessaires aux petites entreprises.

L'électrification des transports en commun est incontournable et doit se faire à très court terme. Cette mise à niveau écologique doit être accompagnée par un vaste chantier de développement des transports en commun dans toutes les régions du Québec (tramway, train électrique de banlieue et interurbain, parc de stationnement satellite, navette électrique intercity et intersite dans les régions, etc.)

Un réseau de bornes de recharge pour les véhicules devrait être implanté à la grandeur du Québec pour faciliter la transition vers l'électrification des véhicules personnels.

Les aménagements urbains et suburbains ont un impact important sur le transport et les déplacements. Des principes et des normes d'aménagement urbain doivent être établis pour réduire l'utilisation des véhicules personnels. L'aménagement urbain ne doit pas viser à favoriser l'utilisation de véhicules personnels (stationnements immenses, routes et autoroutes multiples). Des contraintes à l'utilisation de véhicules personnels doivent être imposées, mais accompagnées de mesures palliatives efficaces en transport en commun ou en transport actif (marche, vélo, etc.), ce dernier devant être privilégié.

5.0 LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Les pays nord-européens qui ont investi massivement dans l'éducation, la recherche et le développement au cours des dernières décennies récoltent le fruit de ces investissements aujourd'hui en étant les principaux concepteurs et producteurs de technologie éolienne et solaire.

La recherche devrait être partie prenante de la quête d'indépendance énergétique du Québec et généreusement supportée pour le développement de moteurs et de véhicules électriques, le développement des énergies renouvelables, l'utilisation du bois, etc. À titre d'exemple, les systèmes de récupération des polluants émis par les industries et les centrales thermiques pourraient faire l'objet de recherches : il est plus facile, plus économique et plus efficace de développer des technologies de récupération des GES pour des sources importantes et bien localisées que pour une multitude de sources éparpillées ou mobiles comme les véhicules.

6.0 CRÉATION D'EMPLOIS

Se sevrer du pétrole offre une opportunité unique pour le Québec de devenir un exemple sur le plan énergétique et environnemental tout en réduisant le coût de ses importations (pétrole). Comme mentionné lors des différents sujets abordés précédemment, se sevrer du pétrole est aussi une occasion de créer une filière d'emplois durables et de qualité dans de nombreux domaines : emplois technologiques et de production dans le secteur solaire, éolien, électrique, matériaux de construction, transport électrique, etc.

7.0 CONCLUSION

Le virage énergétique qui s'impose doit absolument passer par une réduction de notre consommation énergétique, par le développement d'énergies vertes et renouvelables et surtout par un sevrage du pétrole.

Il faut cesser d'évaluer les énergies nouvelles renouvelables en termes de rentabilité en les comparant aux tarifs d'Hydro-Québec. Toutes les énergies nouvelles renouvelables sont avantageuses lorsqu'elles visent le remplacement des énergies fossiles polluantes et non renouvelables.

Notre utilisation actuelle des énergies fossiles est catastrophique et la connaissance de cette situation à elle seule devrait suffire à nous faire comprendre qu'une mise en production de puits de pétrole et de gaz de schiste doit être totalement exclue d'une nouvelle politique énergétique québécoise. Par respect pour les générations futures, dans un premier temps, on doit cesser le gaspillage de la ressource fossile et cesser la production de polluants de toutes sortes issus de l'extraction et de l'utilisation de cette ressource. Pour celles et ceux qui considèrent qu'on se prive d'un présumé enrichissement collectif, je réponds qu'il est peut-être temps de laisser aux prochaines générations suffisamment de richesse collective qu'ils sauront mieux que nous, j'en suis sûr, mettre en valeur de façon plus consciencieuse et respectueuse de leur environnement et avec des technologies plus évoluées.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

- 1.A Le Québec doit adopter une Politique énergétique interministérielle. Sa mise en œuvre devra faire l'objet d'un plan d'action avec des objectifs mesurables, d'un suivi rigoureux et de bilans de façon à atteindre les résultats attendus.
- 2.A Le Québec doit prendre l'engagement ferme de se sevrer du pétrole d'ici 2025.
- 3.A Le Québec doit développer des programmes pour inciter la rénovation des bâtiments sur le plan énergétique (isolation, étanchéité, fenêtrage, etc.).
- 3.B Le Québec doit adopter des normes de construction strictes sur le plan énergétique en s'inspirant de celles de l'Europe du Nord.
- 3.C Le Québec doit favoriser l'utilisation dans la construction de matières premières québécoises telle la fibre de bois.
- 3.D Le Québec doit favoriser l'utilisation de produits fabriqués au Québec.
- 3.E Le Québec doit modifier la réglementation du Code de construction du Québec pour permettre une utilisation accrue du bois dans la construction (sans rogner sur les exigences de sécurité incendie) et fixer un objectif d'utilisation du bois de plus de 25 % pour la construction d'édifices publics.
- 3.F Le Québec doit soutenir financièrement (subventions, crédits d'impôt) l'achat de véhicules électriques ou hybrides performants.
- 3.G Le Québec doit mettre en place des taxes substantielles pour les véhicules énergivores et émetteurs de GES tout en mettant en place des mesures particulières pour tenir compte de la réalité des PME qui ont besoin de véhicules utilitaires.
- 3.H Le Québec ne devrait considérer la construction de nouveaux barrages que lorsque toutes les autres formes d'énergies nouvelles (solaire, éolienne, biomasse, etc.) auront atteint leur plein potentiel pour équilibrer le réseau électrique québécois.
- 3.I Le Québec doit cesser le développement de minicentrales hydroélectriques (on devrait arrêter les travaux sur celle située à Val-Jalbert).
- 3.J Le Québec doit encadrer le développement de l'énergie éolienne, soit par Hydro-Québec ou par la création d'un organisme spécifique comme Éole Québec.
- 3.K Le Québec doit stimuler la production d'électricité par des collecteurs solaires photovoltaïques.

- 3.L Le Québec doit retirer les arbres rémanents de la définition de « biomasse forestière résiduelle ».
- 3.M Le Québec doit questionner l'objectif gouvernemental d'intégrer 5 % d'éthanol dans l'essence à la lumière des dérives qu'a engendrées la production de ce combustible à partir de maïs en Amérique du Sud et aux États-Unis.
- 3.N Le Québec doit s'engager à refuser la filière nucléaire.
- 4.A Le Québec doit taxer spécifiquement les véhicules récréatifs non utilitaires énergivores et émetteurs de GES.
- 4.B Le Québec doit développer le transport collectif dans toutes les régions du Québec.
- 4.C Le Québec doit soutenir l'implantation de bornes de recharge dans tout le Québec.
- 4.D Le Québec doit planifier l'aménagement urbain pour favoriser le transport actif.
- 5.A Le Québec doit soutenir financièrement la recherche afin qu'elle soit partie prenante de la quête d'indépendance énergétique et d'un développement économique vert.

RÉFÉRENCES

ⁱ SAULNIER, Bernard et Réal REID. *L'Éolien au cœur de l'incontournable révolution énergétique*. 396 pages. Éditions MultiMondes. 2009.

ⁱⁱ Gagnon, Roger. *Chronique du livre bleu et autres règlements d'Hydro-Québec. Des crédits verts pour les autoproducteurs*. Page 16. Mars 2008. http://www.hydroquebec.com/cmeg/pdf/chronique_mr_08.pdf (Consulté en septembre 2013)